

**Suzanne Forand**

Prenez avis que Suzanne Forand, domiciliée au 369, Haut Corbin, Saint-Damase, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Lolita Carrillo.

Saint-Damase, le 4 septembre 1997

13848-38-2

SUZANNE FORAND

**Vicky Arpin**

Prenez avis que Nathalie St-Onge, en sa qualité de mère, domiciliée au 32, 45<sup>e</sup> Avenue, appartement 1, Saint-Eustache, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Vicky Arpin en celui de Vicky St-Onge Arpin.

Saint-Eustache, le 25 août 1997

13838-38-2

NATHALIE ST-ONGE

**Yanick Surprenant**

Prenez avis que Anny Leduc, en sa qualité de mère, domiciliée au 38, boulevard Fortin, appartement 3, Granby, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Yanick Surprenant en celui de Yanick Leduc.

Granby, le 5 septembre 1997

13858-38-2

ANNY LEDUC

**Ministères — Avis concernant les****Culture et des communications****PAVILLON CHARLES-BAILLAIRGÉ**

La ministre de la Culture et des Communications donne avis, conformément à l'article 29 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4) qu'elle a procédé au classement du bien culturel ci-après décrit :

«L'enveloppe extérieure excluant les éléments intérieurs autres que structureaux de l'ancienne Prison de Québec connue maintenant sous le nom de Pavillon Charles-Baillairgé du Musée du Québec, sise au 1, avenue Wolfe-Montcalm, Québec (Québec), G1R 5H3 et située sur un terrain connu et désigné comme étant la subdivision un du lot numéro cinq mille deux cent cinquante (5250-1) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du Quartier Montcalm de la Cité de Québec, circonscription foncière de Québec».

Le classement prend effet à compter du 14 novembre 1996, date à laquelle fut transmis au propriétaire l'avis d'intention de classer ce bien culturel.

Québec, le 19 juin 1997

*La ministre de la Culture et  
des Communications et ministre responsable  
de la Charte de la langue française,*  
LOUISE BEAUDOIN

6853

**Ministères — Avis concernant les****Affaires municipales****Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges**

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Rémy Trudel, donne avis qu'il a approuvé en date du 9 septembre 1997, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la Paroisse de Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles pour lui donner le nom de «Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges», située dans la municipalité régionale de comté Les Basques.

6855

*Le ministre,*  
RÉMY TRUDEL

**Municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay**

Le ministre des Affaires municipales, monsieur Rémy Trudel, donne avis qu'il a approuvé en date du 9 septembre 1997, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la Municipalité de Saint-Eugène pour lui donner le nom de «Municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay», située dans la municipalité régionale de comté de Maria-Chapelaine.

6855

*Le ministre,*  
RÉMY TRUDEL